

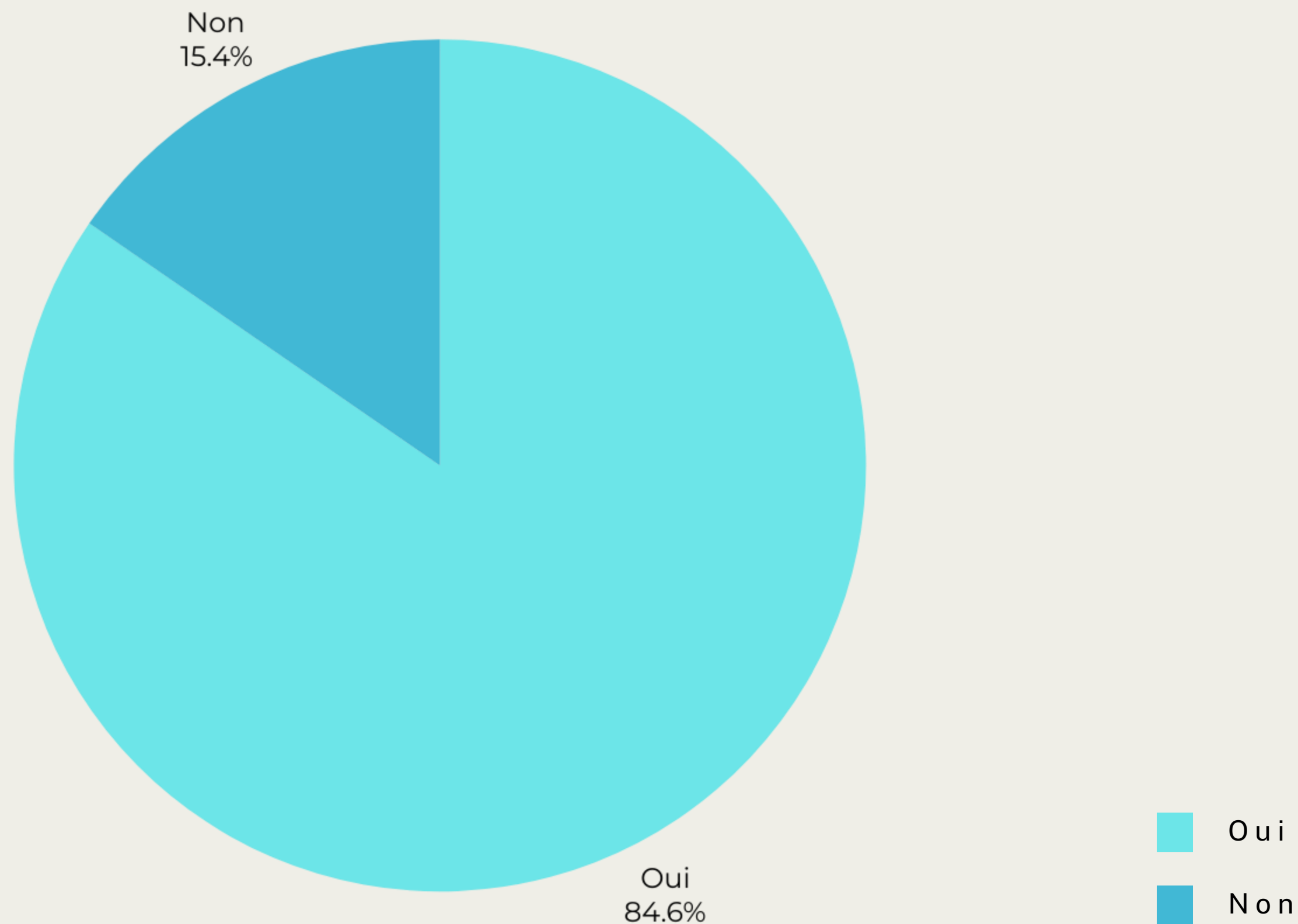
RÉSULTATS DE SONDAGE

SUR L'UTILISATION DES LOGICIELS DE GESTION

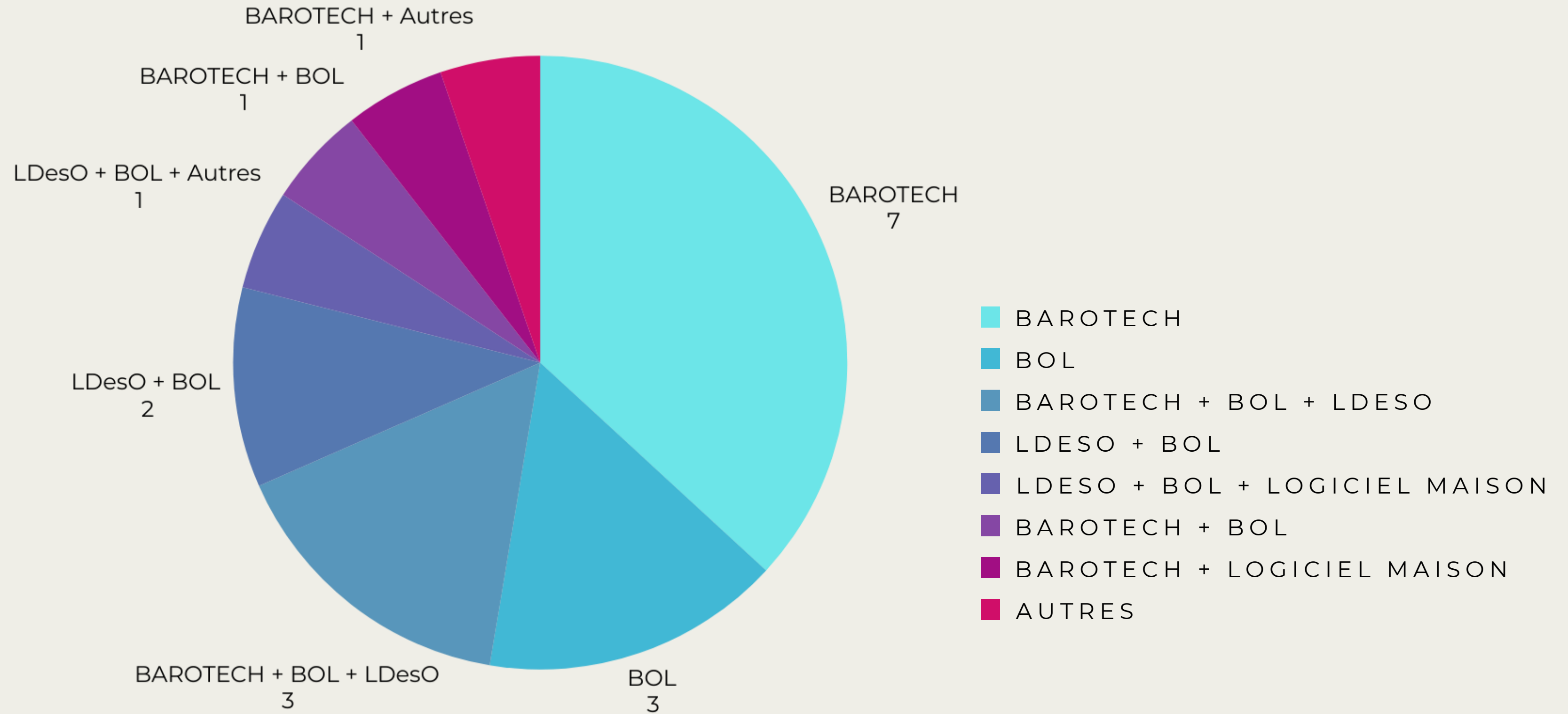
David ZACHAYUS - Bâtonnier de l'Ordre (*Barreau de Metz*)

William LAURENT - Ancien Bâtonnier de l'Ordre (*Barreau de Mulhouse*)

**VOTRE BARREAU EST-IL ÉQUIPÉ D'UN, OU PLUSIEURS, LOGICIEL(S) DE
GESTION DE L'ORDRE ?**



QUEL(S) LOGICIEL(S) UTILISEZ-VOUS?



Quelques définitions

LDesO (le *Logiciel Des Ordres*, anciennement *Cliordre*). Repris par l'UNCA depuis 2013, il est, avant BaroTech, le premier véritable outil de centralisation des informations en rapport avec les avocats et leur structure d'activité, de saisie de requêtes (en taxation ou contestation) et de commission d'office des avocats.

BOL (Barreau OnLine) est la principale interface de recensement des informations en rapport avec les avocats, leur activité et leur structure d'exercice. Il est l'outil utilisé par l'UNCA depuis 2016 pour faire remonter ces informations et est, avant tout, l'outil qui ouvre l'accès au RPVA pour les avocats.

Autres : les logiciels moins connus, il peut même s'agir de logiciels « maison », logiciels spécifiques à chaque Ordre.

Le Barreau de Metz passe par Accès pour le contrôle des cotisations des avocats.

Quelques définitions

BaroTech est un outil de gestion des Ordres visant à faciliter les relations avec les avocats et à améliorer l'efficacité des équipes.

Tout comme LDesO avant lui, il centralise les informations des avocats, la saisie des requêtes ou des réclamations.

Mais il étend ses missions à tous les aspects liés à la gestion de l'Ordre et facilite les interactions entre les services ordinaires, les avocats et les différents Barreaux.

Il alimente aujourd'hui BOL pour l'accès RPVA des avocats.

Clipa est un logiciel relié à BaroTech.

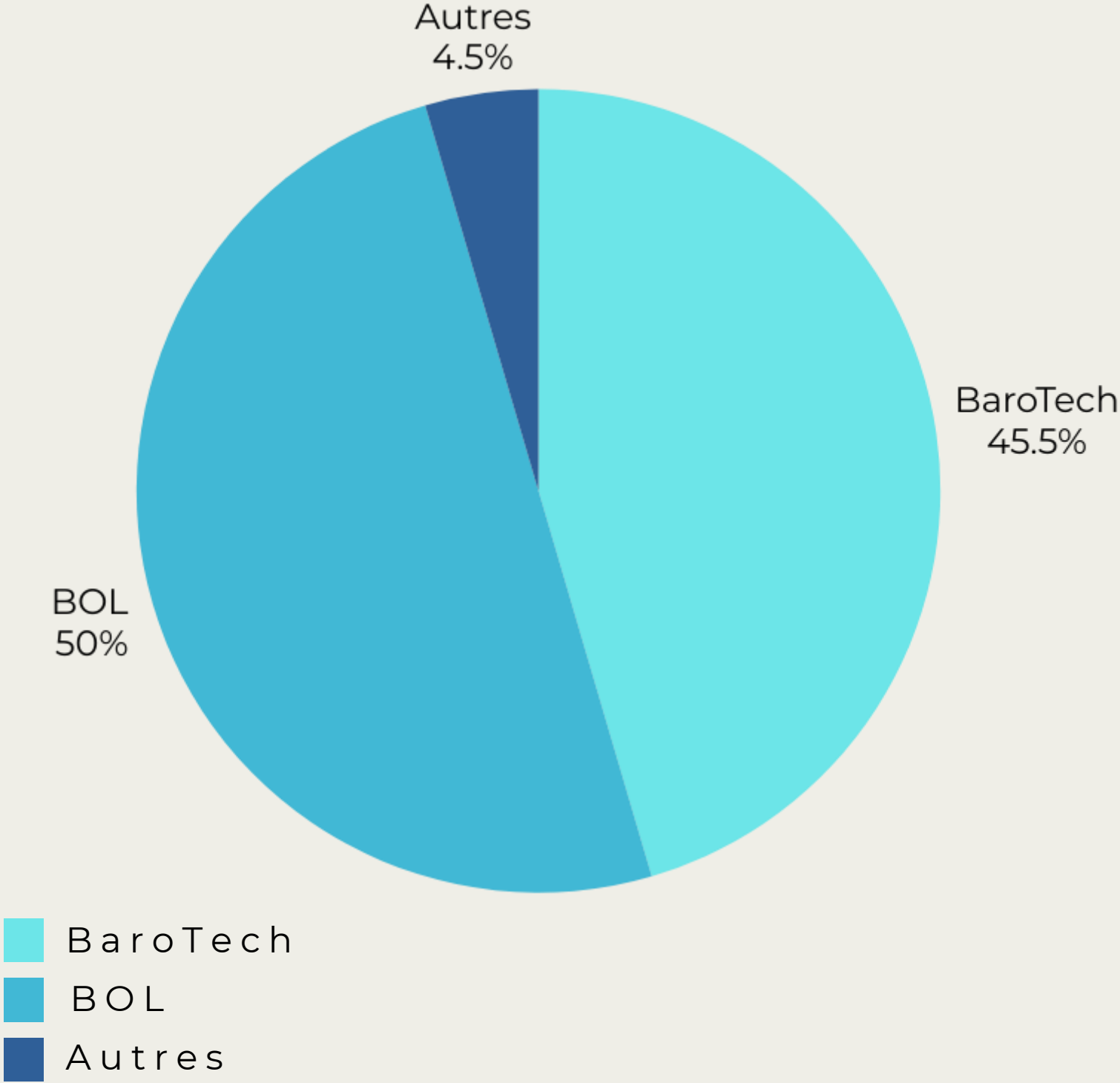
Il centralise les permanences d'avocats, qu'elles soient du domaine pénal (GAV, CRPC,...) ou du domaine du CDAD.

Il met également en relation les services de l'Ordre, qui proposent les permanences, les avocats qui les assurent et les services de greffe qui les organisent.

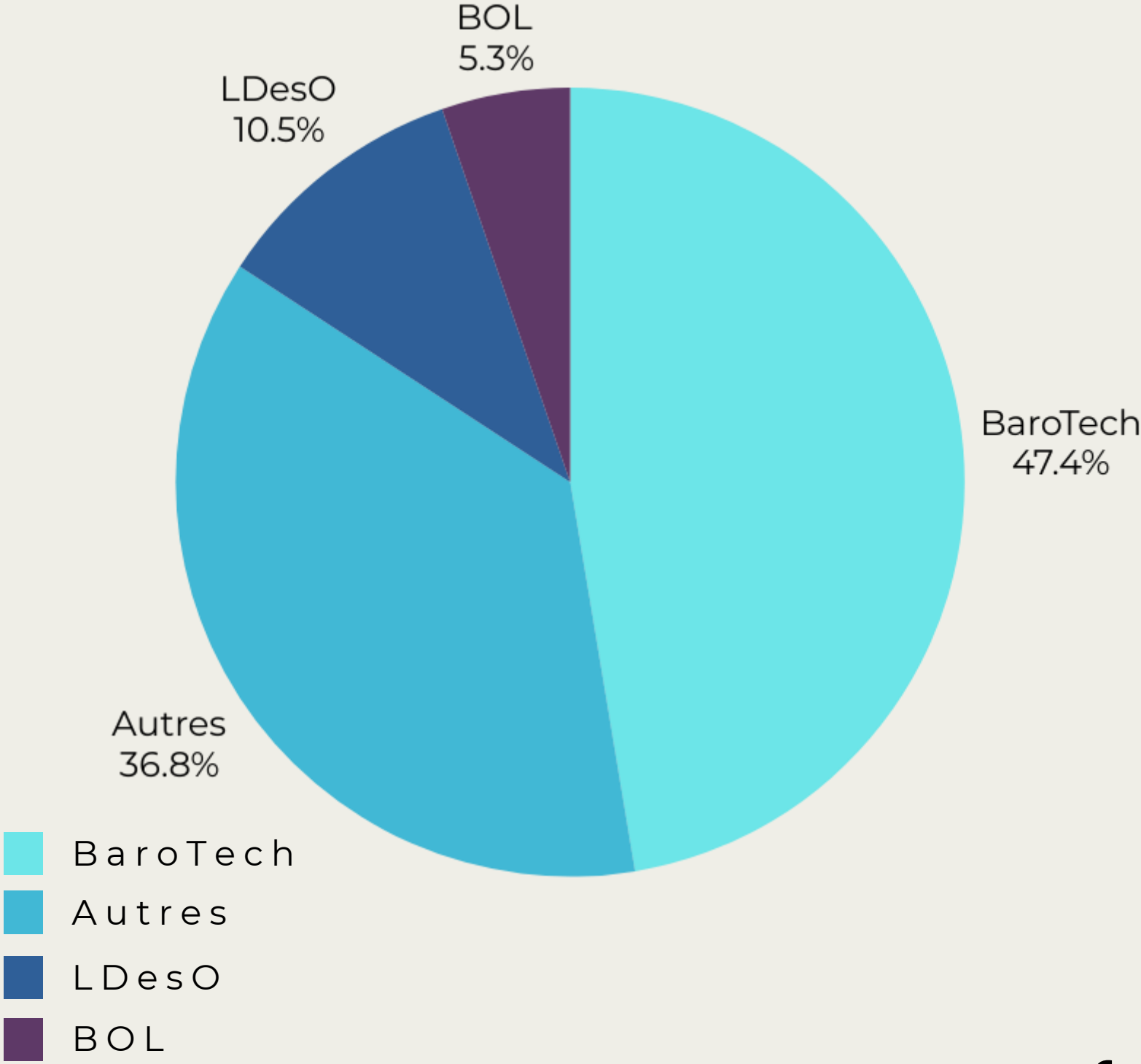
Il est tout à fait possible d'utiliser BaroTech sans utiliser Clipa et inversement.

POUR QUELLE FONCTIONNALITÉ?

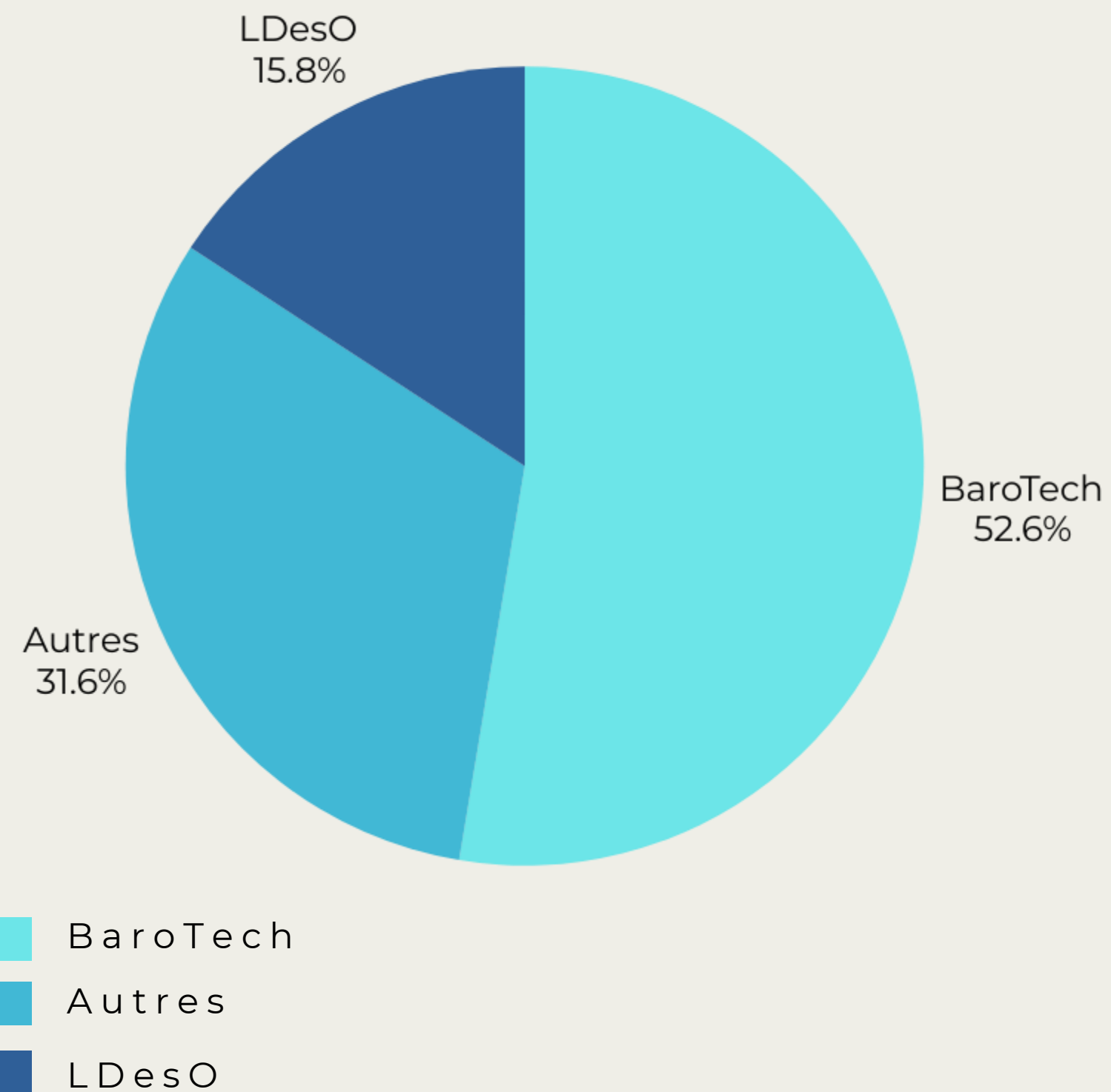
LOGICIEL UTILISÉ POUR LA GESTION
DU TABLEAU DE L'ORDRE



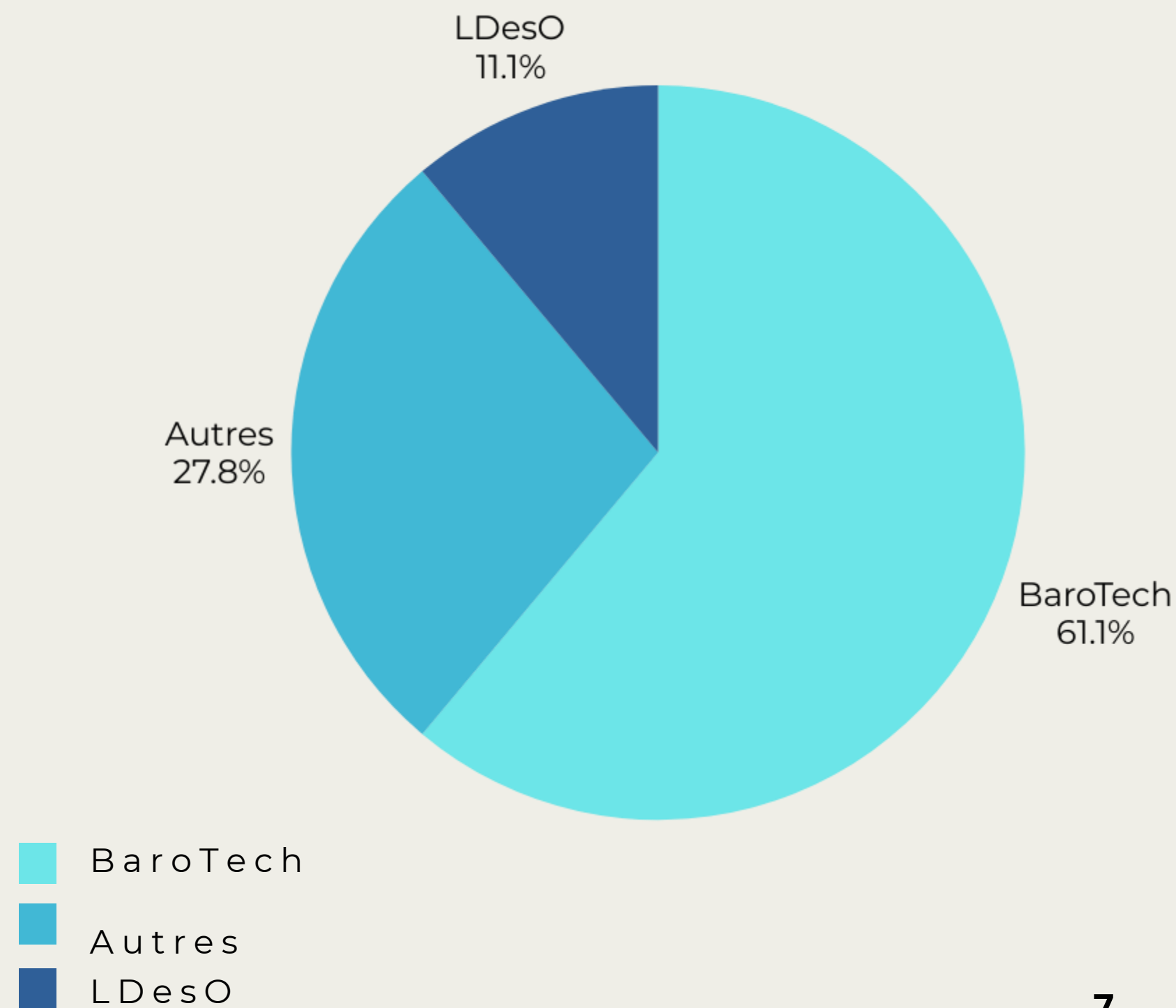
LOGICIEL UTILISÉ POUR LA SAISIE ET
LA PRÉPARATION DU CONSEIL DE
L'ORDRE



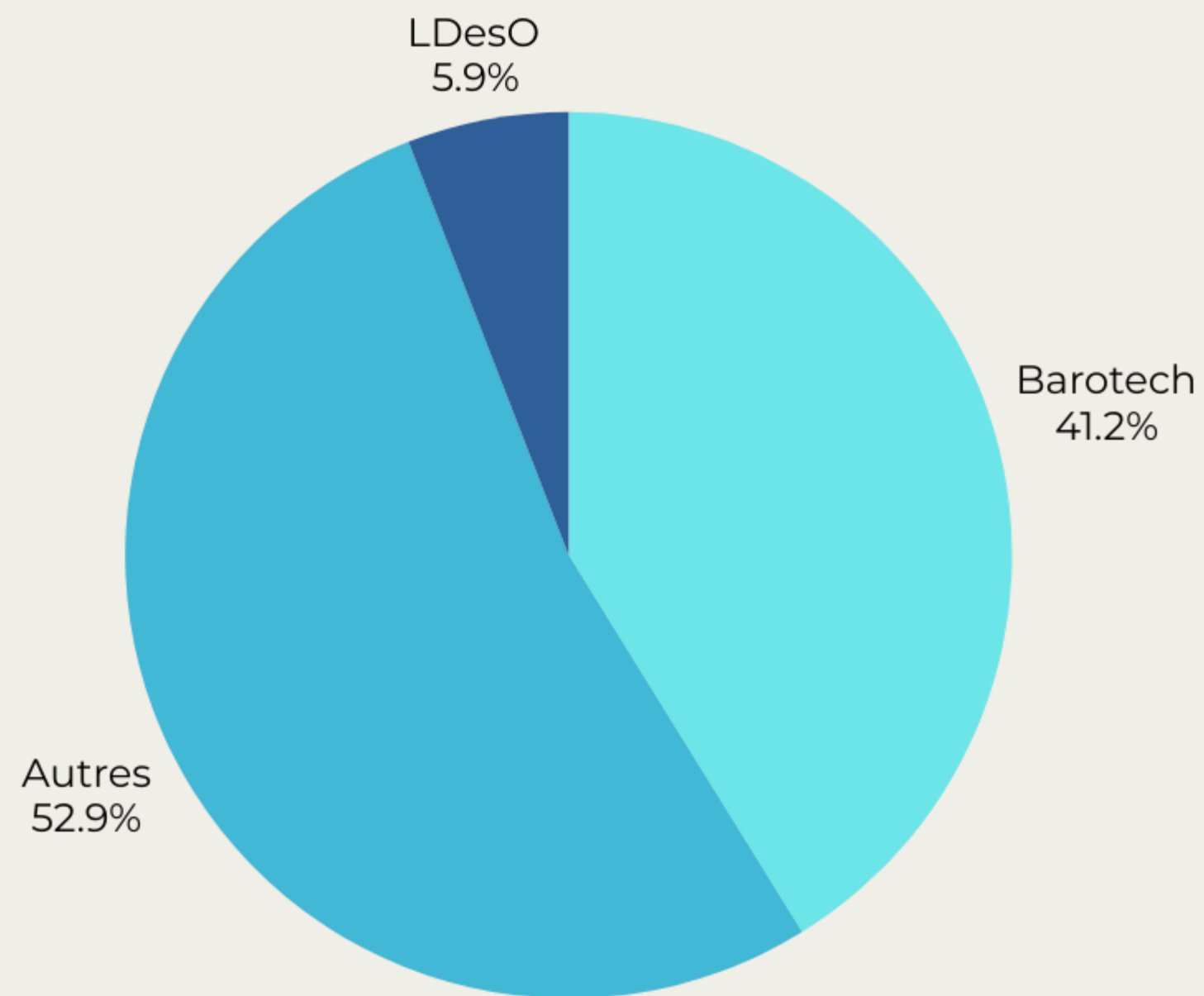
LOGICIEL UTILISÉ POUR LA SAISIE
DES REQUÊTES EN TAXATION



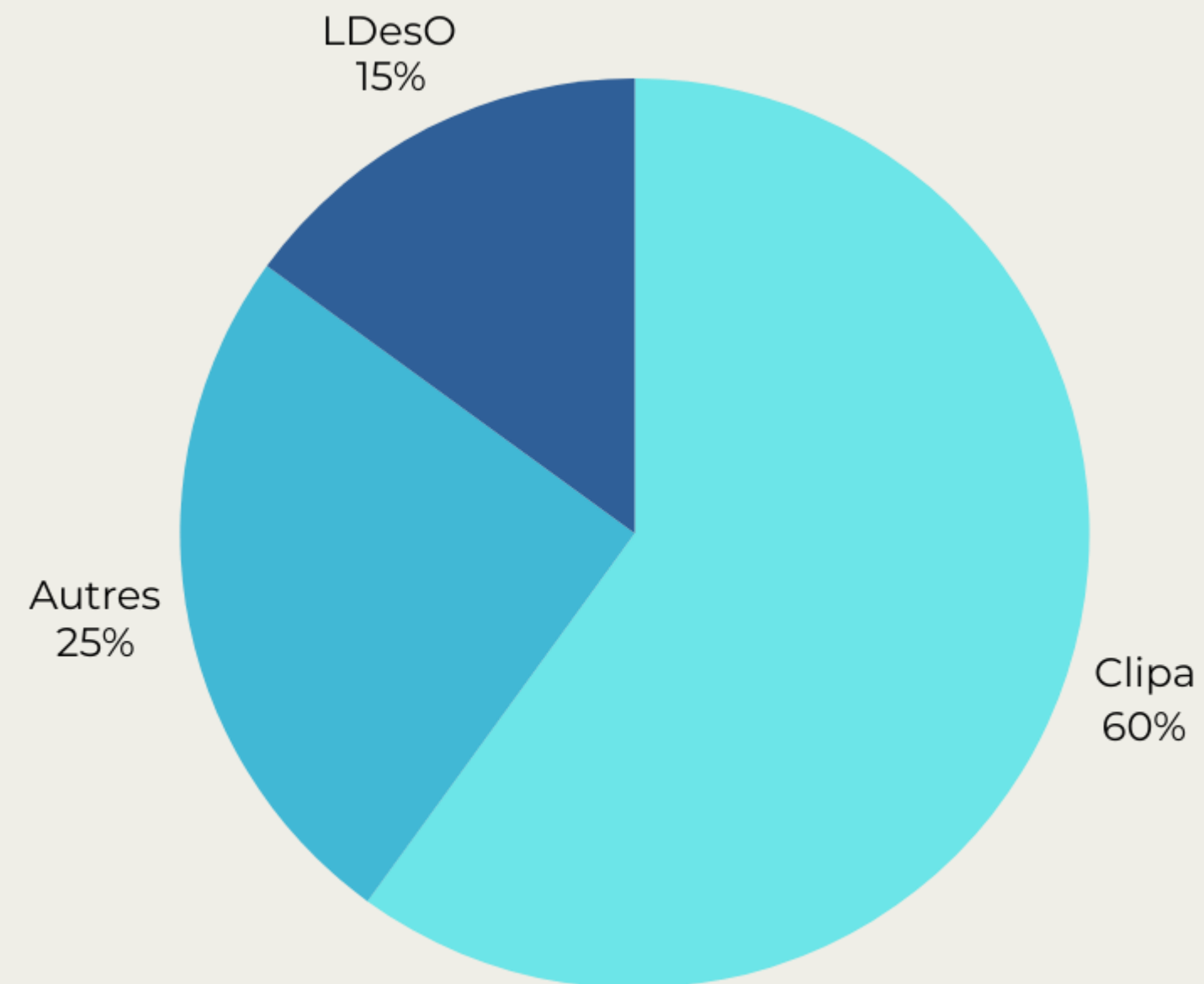
LOGICIEL UTILISÉ POUR LA SAISIE
DES RÉCLAMATIONS
DÉONTOLOGIQUES



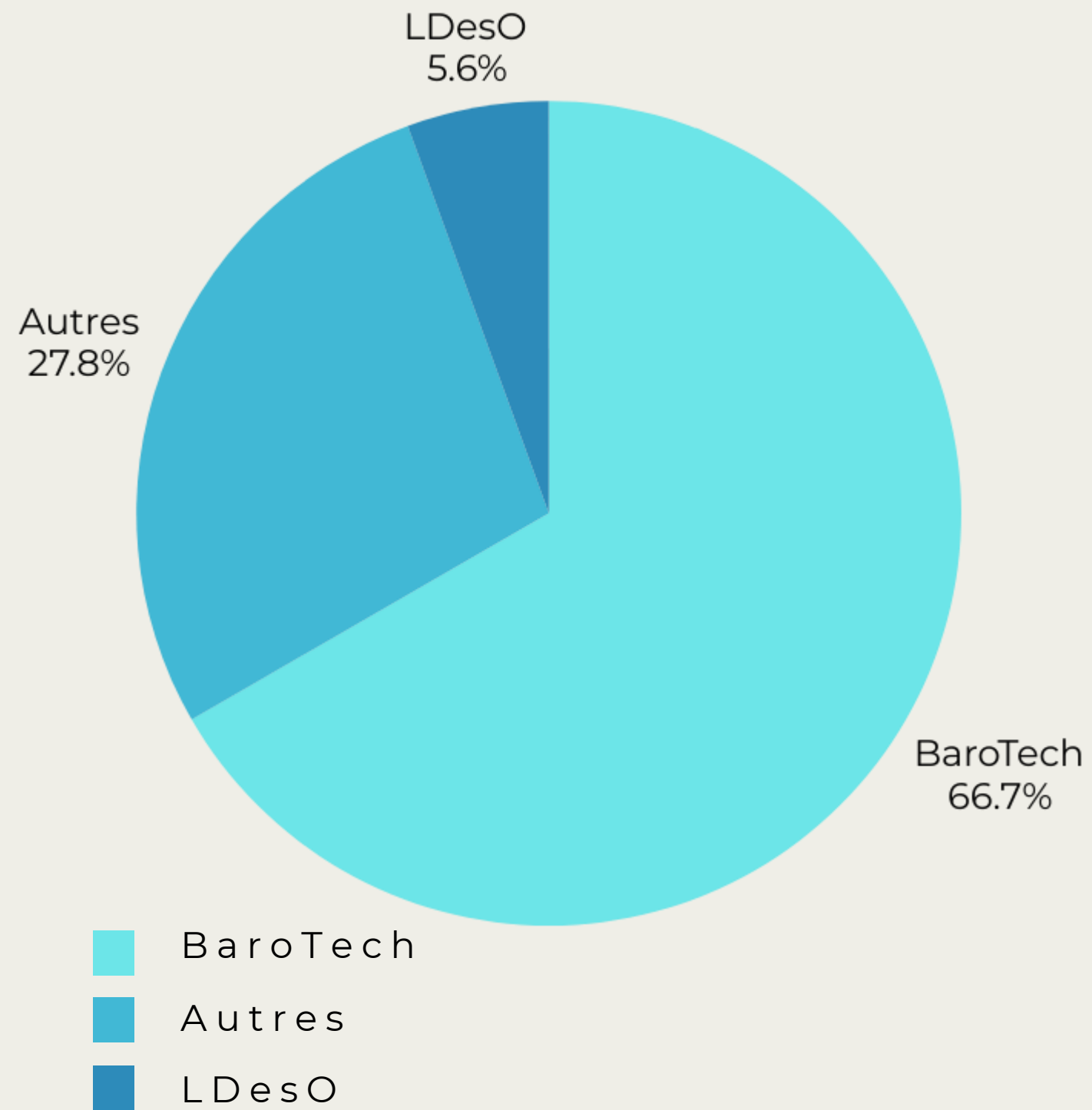
LOGICIEL UTILISÉ POUR LE CONTRÔLE
DES CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES EN
AIDE JURIDICTIONNELLE



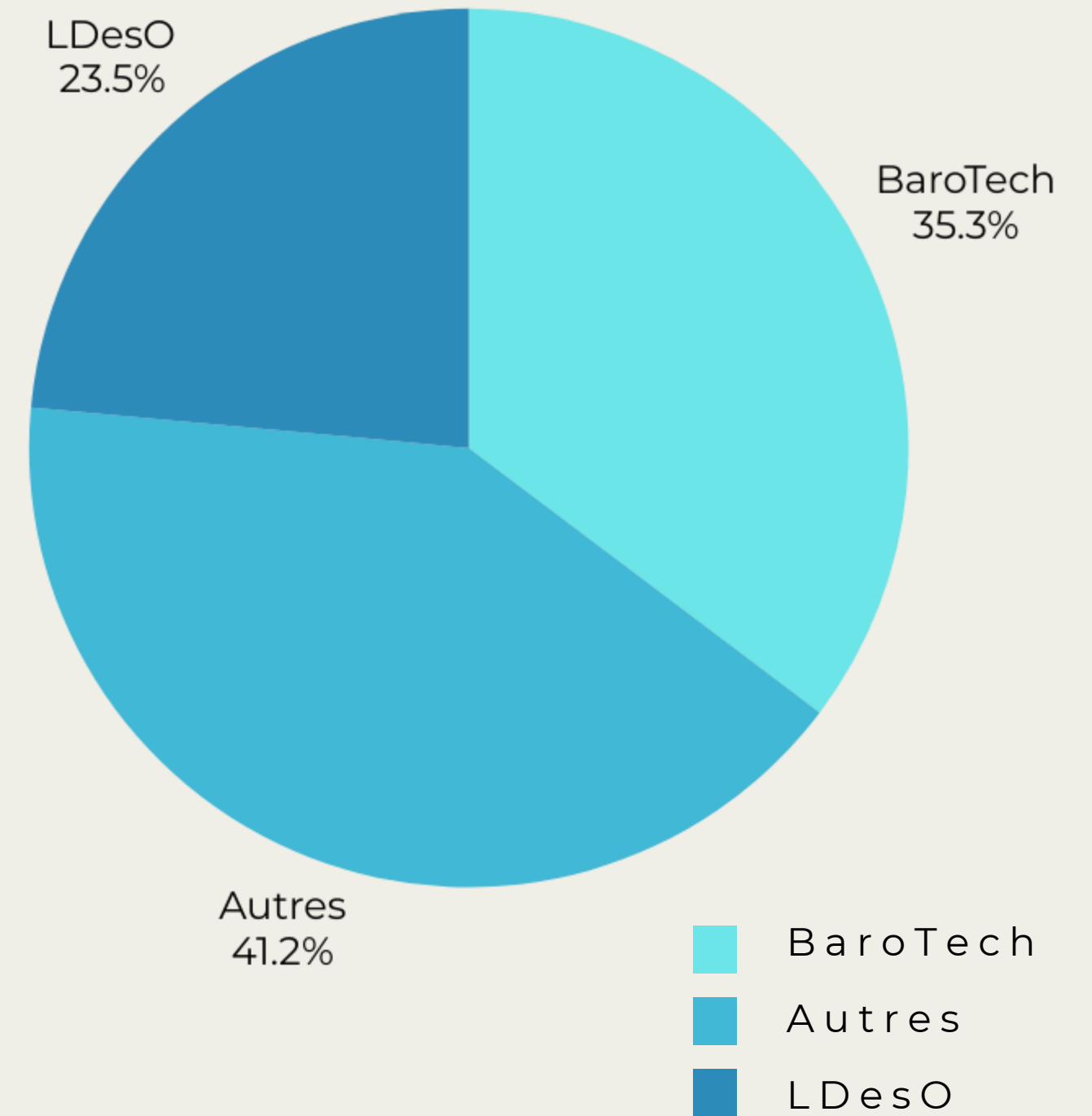
LOGICIEL UTILISÉ POUR LA
DÉSIGNATION EN COMMISSION
D'OFFICE



LOGICIEL UTILISÉ POUR LE CONTRÔLE DE
LA FORMATION CONTINUE



LOGICIEL UTILISÉ POUR LE SUIVIE
DES COTISATIONS ORDINALES



QUEL EST LE COÛT, PAR AVOCAT, DU LOGICIEL MIS EN PLACE AU SEIN DE VOTRE BARREAU?

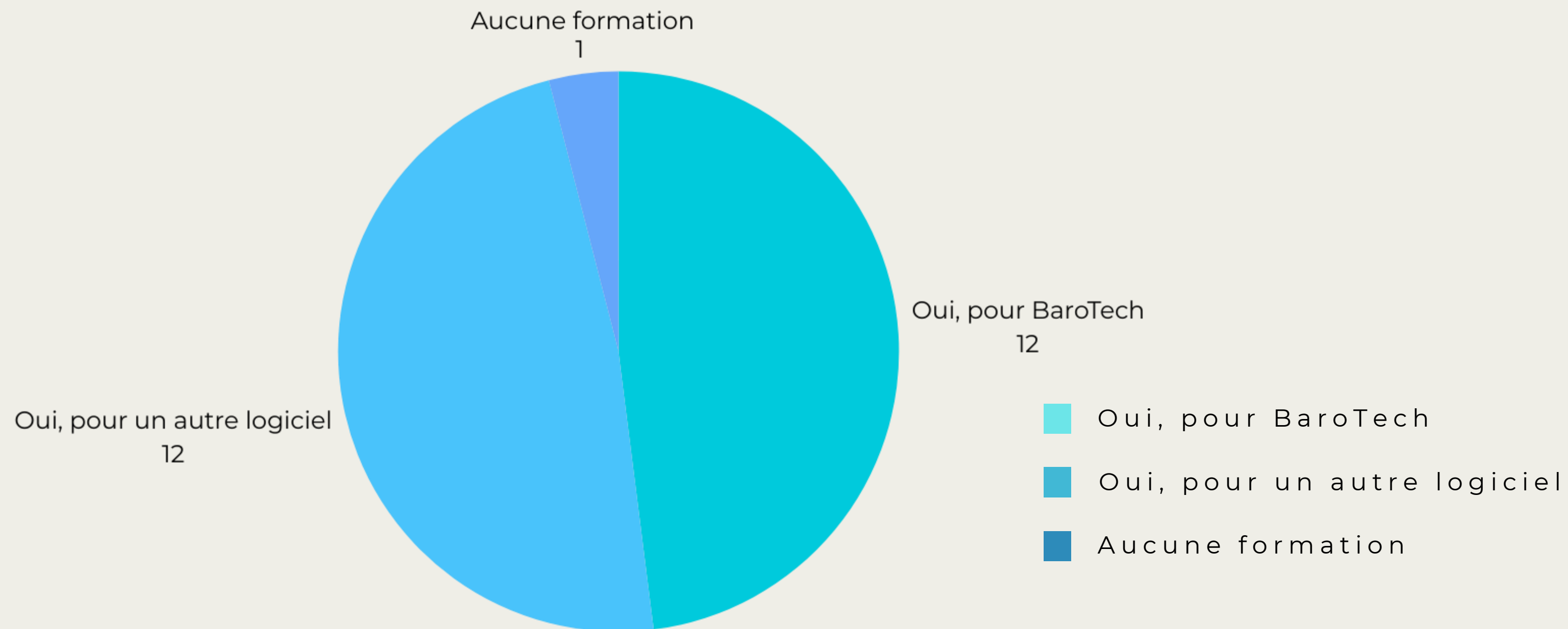
BaroTech:4€ par mois et par avocat
Le montant de 4€ comprend BaroTech lui-même mais aussi Clipa pour un montant de 1.50€ par mois par avocat.
Il faut ajouter les licences Microsoft, soit 250.40€ par licence par mois.

LDesO: entre 2 100€ et 4 300€ par an en fonction du nombre de licence déployée.
2 100€ pour le premier logiciel
3 200€ pour 2 logiciels
4 300€ pour 3 logiciels et plus
Ex: Le Barreau de Metz possède plus de 3 logiciels, il doit donc payer 4 300€ chaque année.

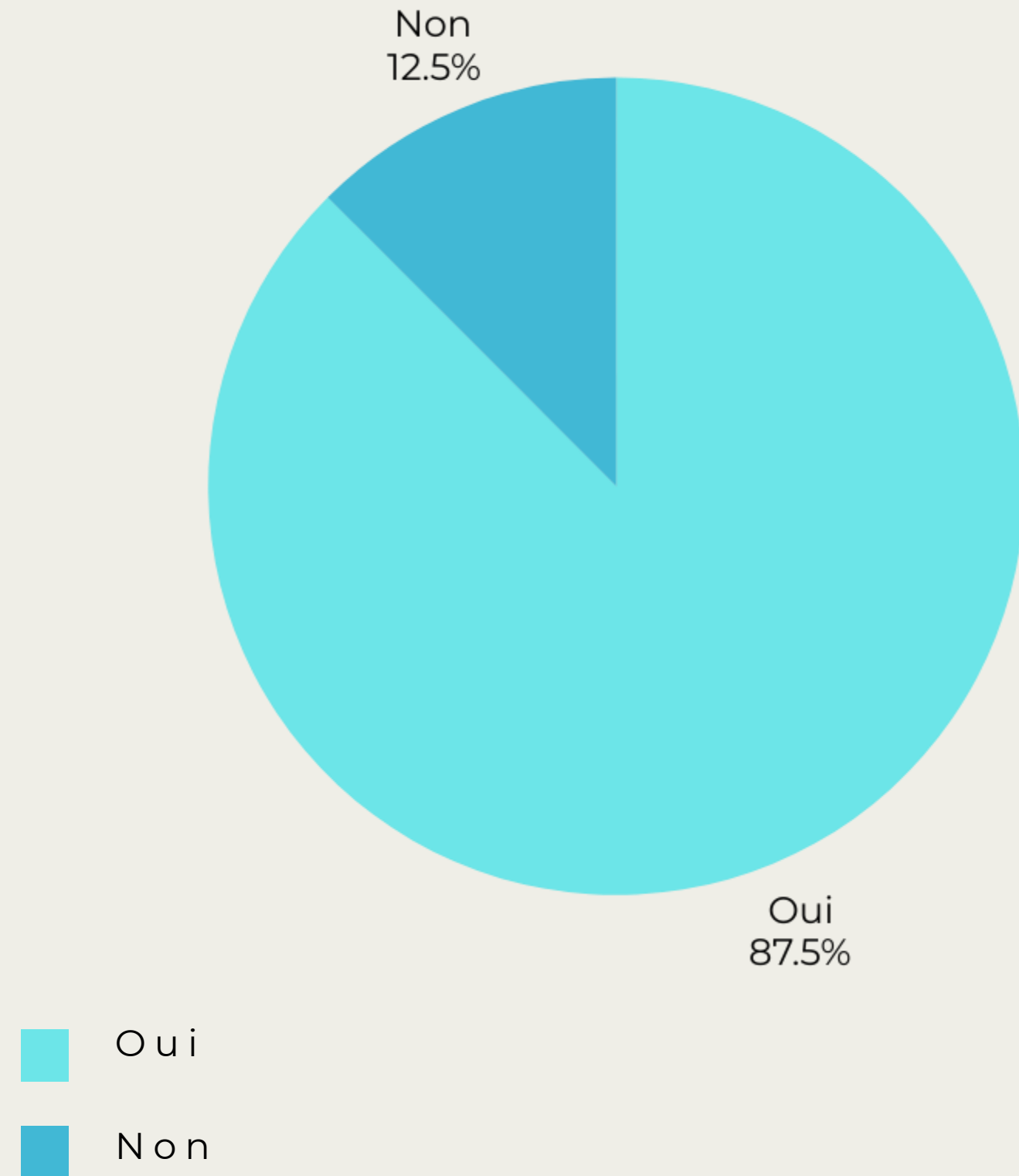
BOL: se fait selon une échelle du nombre d'avocats inscrits au 1er janvier de l'année en cour(c.f.tableau ci-contre).
En fonction de la tranche dans laquelle se situe le barreau (en nombre d'avocats) il doit payer la somme correspondante chaque mois.
Ex: Le Barreau de Metz compte entre 250 et 499 avocats au premier janvier 2024, il faut donc payer 208.28€ par mois sur l'année 2024.
Une modification des montants a eu lieu en avril 2024.

Nombre d'avocats	Coût mensuel
1 à 99	109.62 €
100 à 249	175.40 €
250 à 499	208.28 €
500 à 999	317.90 €
1 000 à 1 999	427.53 €
2 000 à +	537.14 €

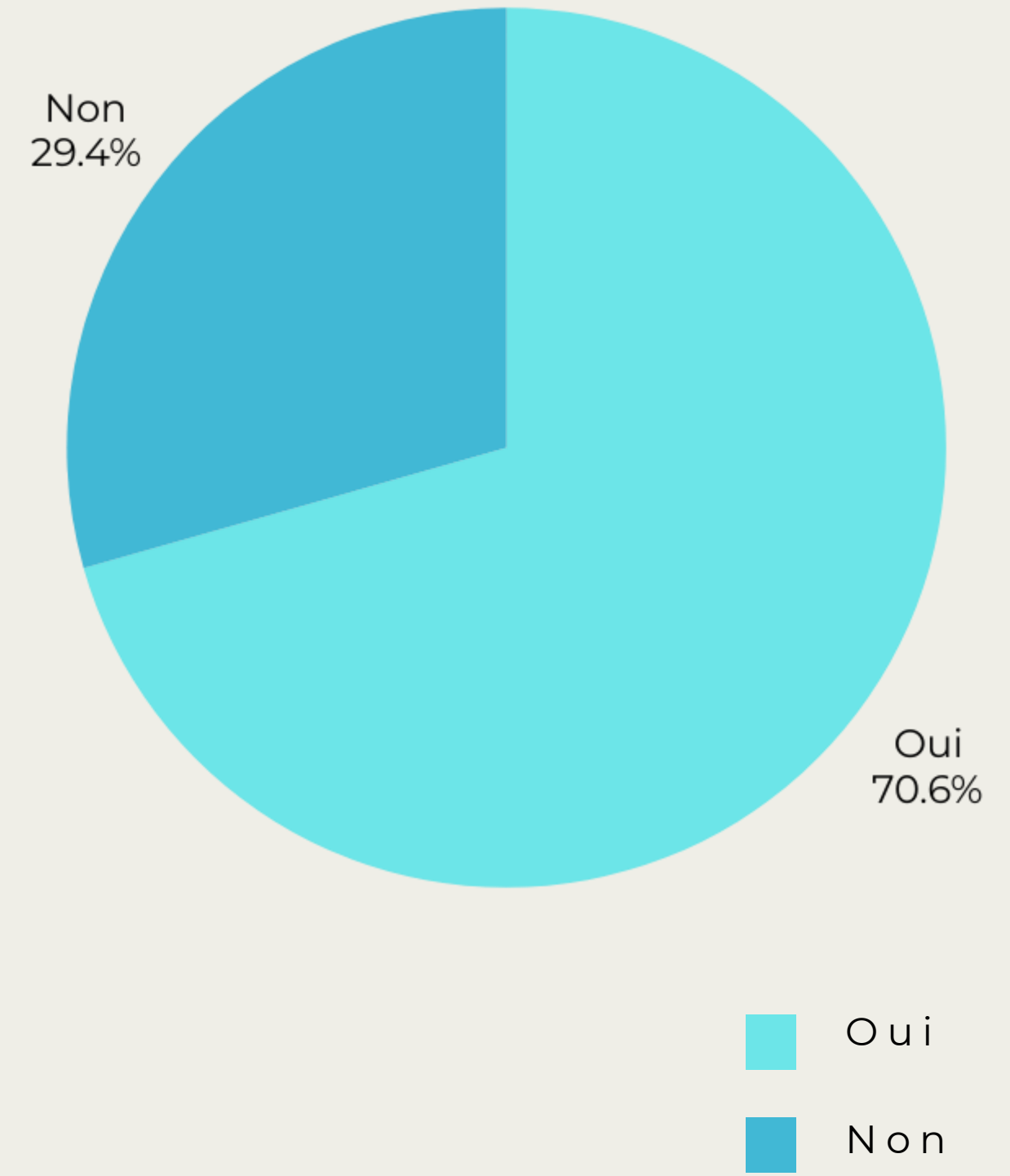
AVEZ-VOUS ÉTÉ FORMÉS, OU VOTRE PERSONNEL, À L'UTILISATION DU LOGICIEL?



**LA FORMATION INITIALE A-T-ELLE ÉTÉ,
SELON VOUS, CORRECTEMENT DISPENSÉE?**

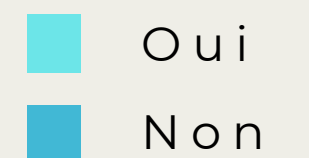
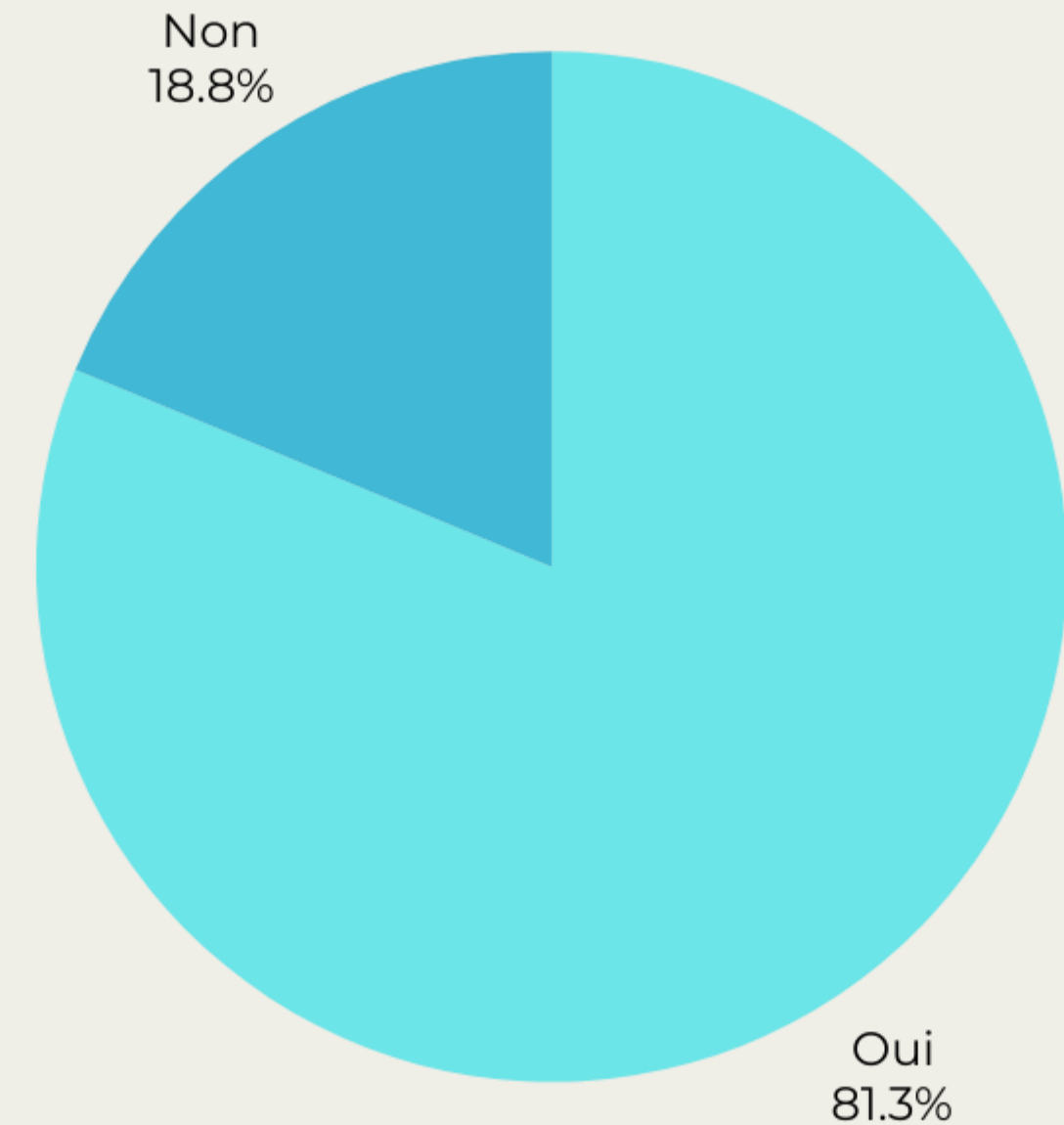
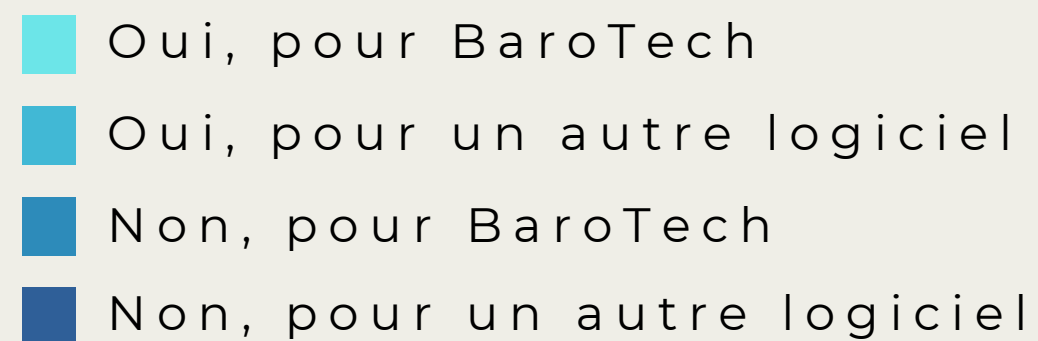
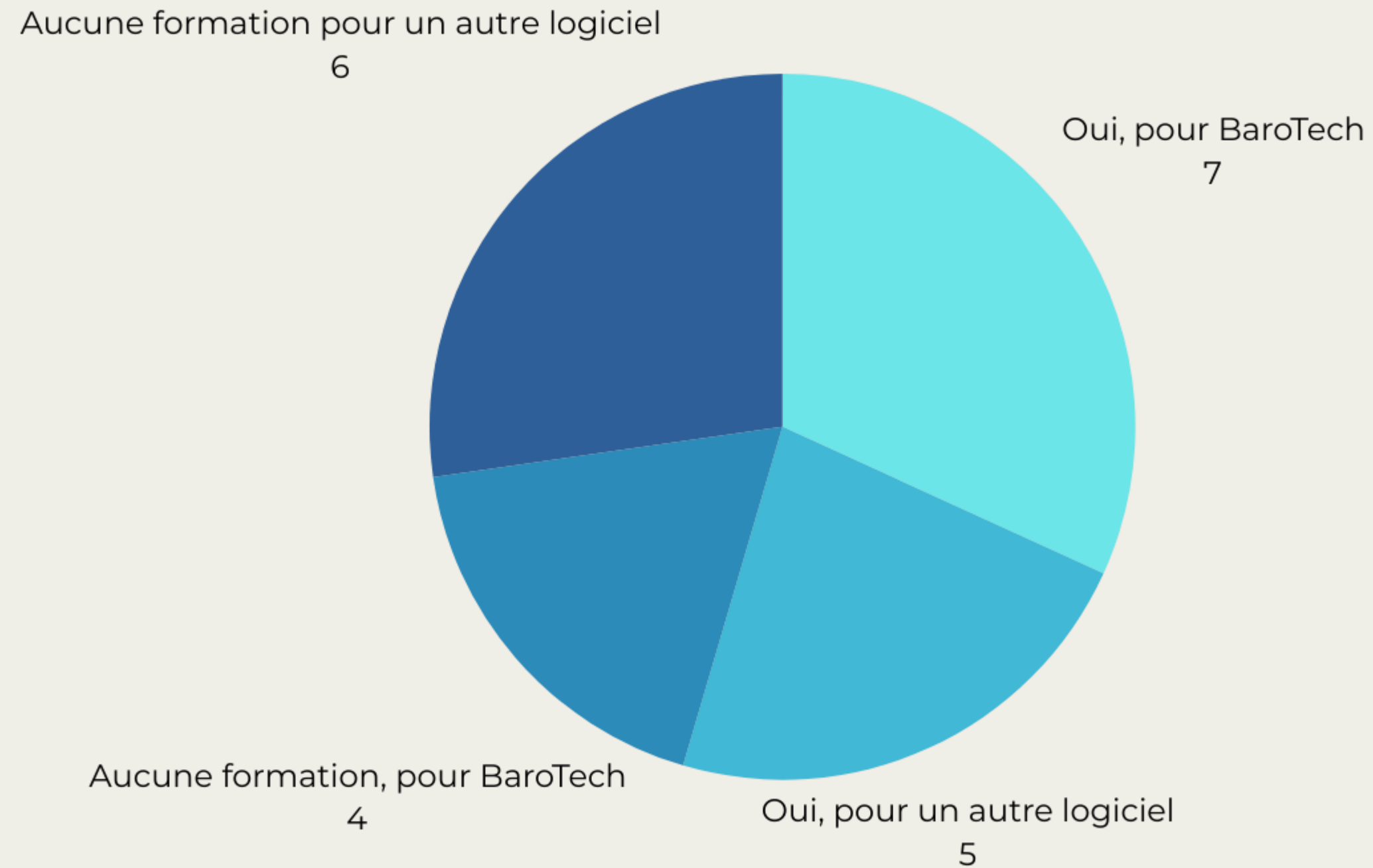


**AVEZ-VOUS DES CRITIQUES À FORMULER
SUR LA FORMATION INITIALE?**



LA FORMATION CONTINUE A-T-ELLE ÉTÉ, SELON VOUS, CORRECTEMENT DISPENSÉE?

AVEZ-VOUS DES CRITIQUES À FORMULER SUR LA FORMATION CONTINUE?



LES CRITIQUES LIÉES À LA FORMATION SUR BAROTECH

La formation précédant le déploiement du logiciel est très courte.

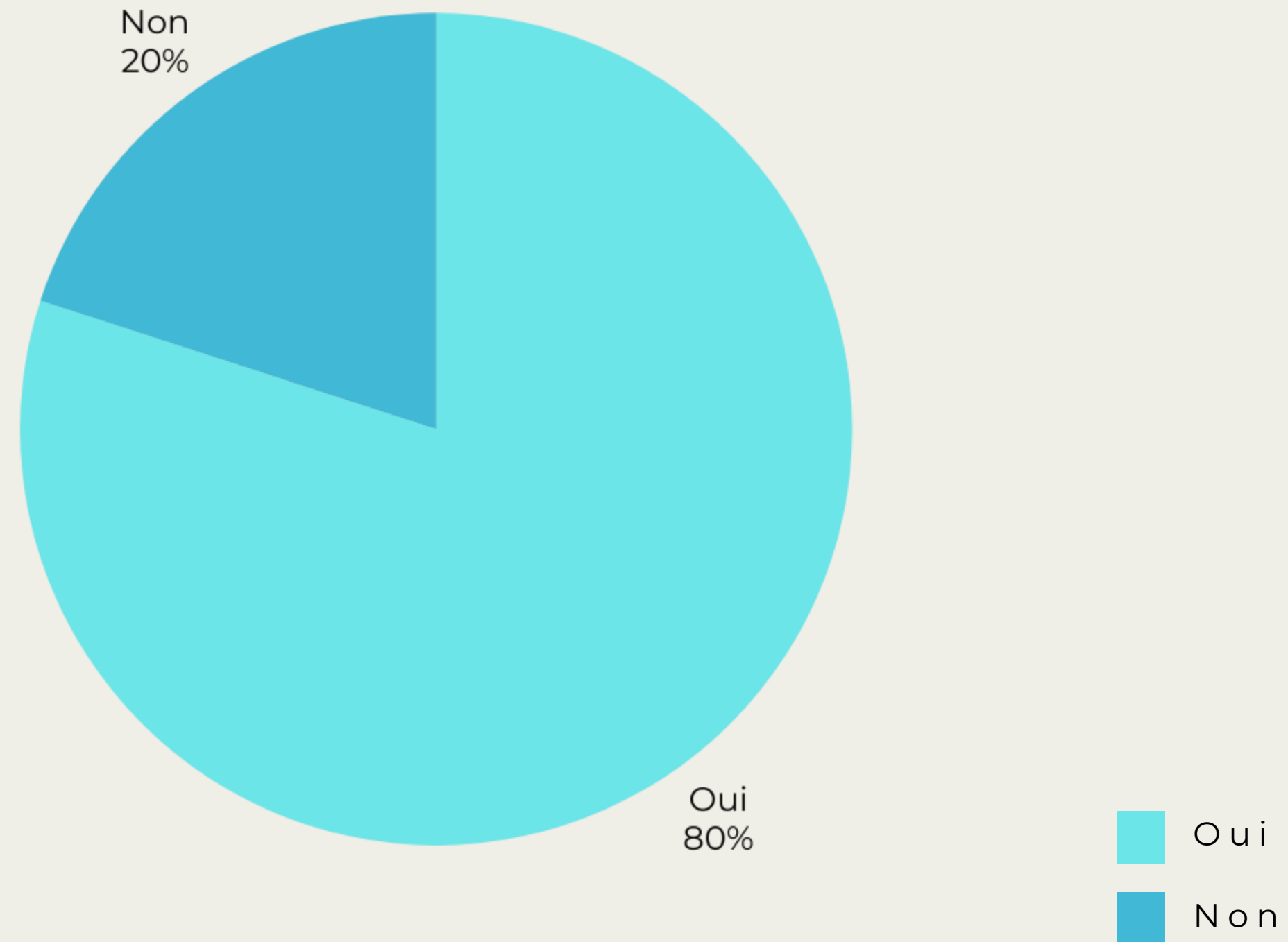
L'outil est très complexe à prendre en main et nécessite de faire appel régulièrement à la Hotline dans les premiers mois.

Lors de la formation, il y a trop d'informations en peu de temps et nous n'avons pas assez de mise en pratique avant le déploiement.

La formation initiale n'évoque pas l'appel de cotisation.

Il n'y a pas réellement de formation continue mais une Hotline et des échanges de mail.

L'UTILISATION DU LOGICIEL CONSISTE T'ELLE EN UN GAIN DE TEMPS?



LES DIFFICULTÉS LIÉES À L'UTILISATION DE BAROTECH

Le logiciel n'est pas utilisé au maximum de ses capacités par la plupart des Ordres.

La création des dossiers est plus longue que sur LDesO.

Pour les dossiers de taxation ou de réclamation, il faut passer par la création d'une partie pour le client, cela ajoute des étapes supplémentaires.

Le processus de création des documents dans les dossiers nécessite plusieurs étapes;

- Il faut créer le document Word sur BaroTech

- L'enregistrer sur l'ordinateur

- Le charger sur BaroTech pour l'intégrer au dossier

Les Ordres ne peuvent pas enregistrer leurs propres matrices, il faut donc sans cesse les reprendre.

Il n'est pas possible de supprimer les dossiers ou demandes créées, il faut contacter la hotline.

Il faut parfois passer par plusieurs demandes pour effectuer un changement, sur la structure d'un avocat notamment.

Lors de la synchronisation avec les divers logiciels, certains éléments peuvent entraîner des anomalies qui, à terme, peuvent bloquer les accès des avocats au RPVA.

LES AVANTAGES LIÉS À BAROTECH

Utilisé au maximum de ses capacités, le logiciel permet de gérer les différentes missions qui incombent pour la gestion de l'Ordre.

Il favorise aussi la communication directe entre les services de l'ordre et les avocats.

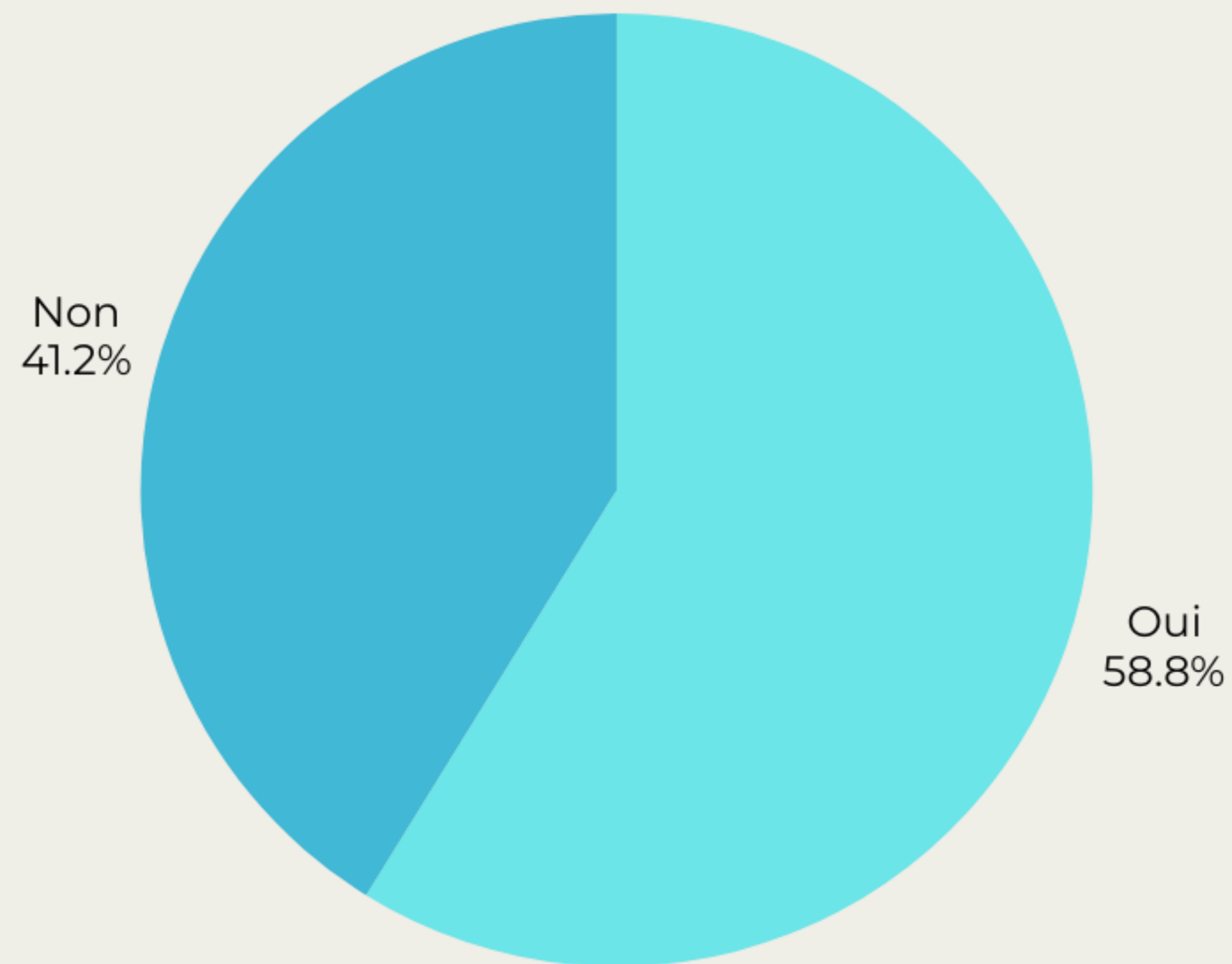
Il permet également, à terme, une dématérialisations presque totale des services.

Il centralise les communications avec les autres ordres.

La combinaison avec Clipa facilite la gestion des permanences et la communications des plannings aux greffes qui ont accès aux plannings.

Clipa permet aux avocats de gérer leur planning de manière autonome.

VOTRE LOGICIEL EST-IL COMPATIBLE AVEC UN LOGICIEL DE GESTION DES PERMANENCES ?



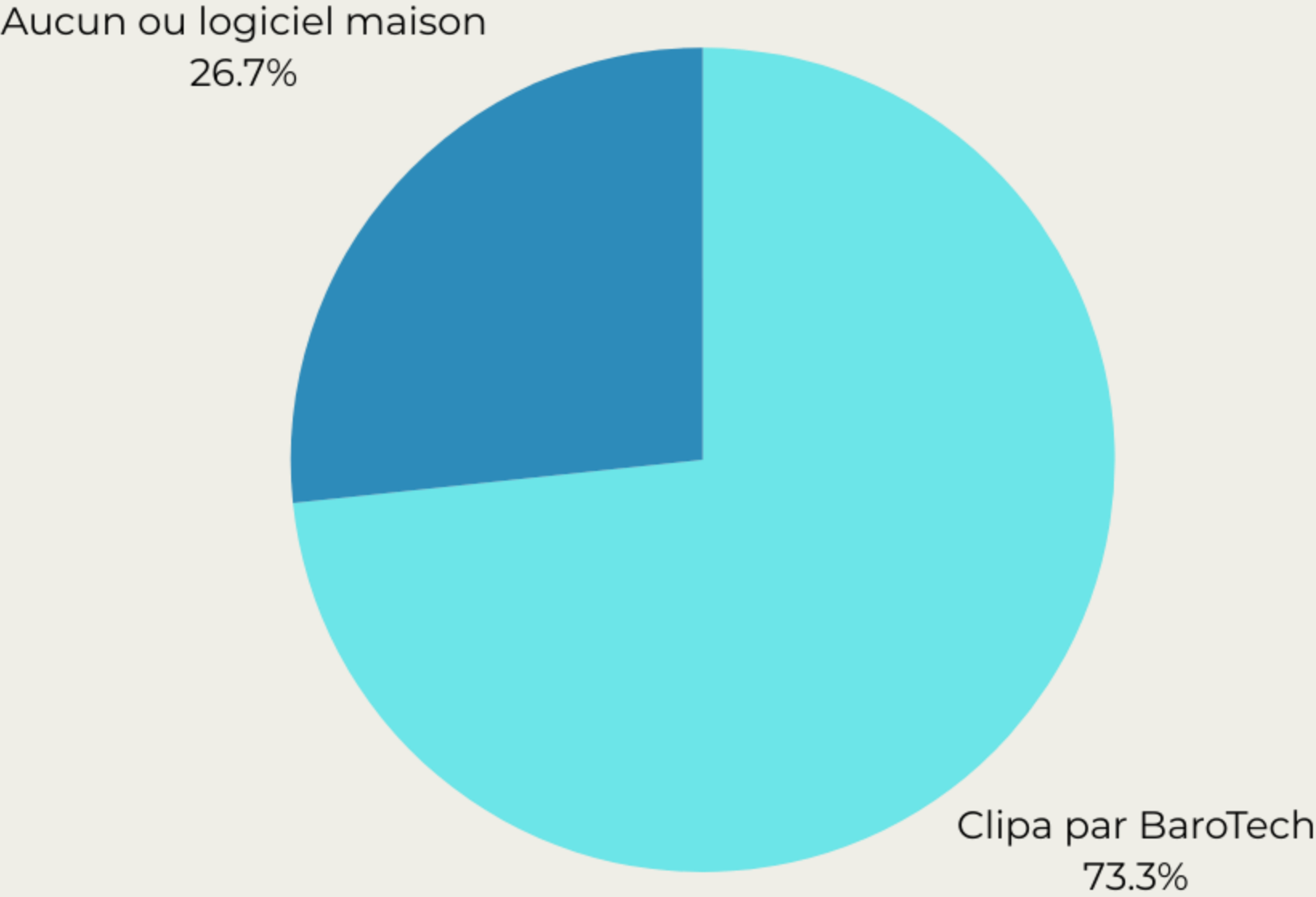
Clipa est intégré au logiciel BaroTech, il peut donc être combiné à celui-ci. Il peut également être utilisé seul, il s'additionne alors aux autres logiciels de gestion de l'Ordre.

Seul BaroTech propose Clipa comme étant une *“extension”*.

Pour les Barreaux ne disposant pas de BaroTech, il faut **ajouter** le logiciel de gestion des permanences aux autres logiciels.

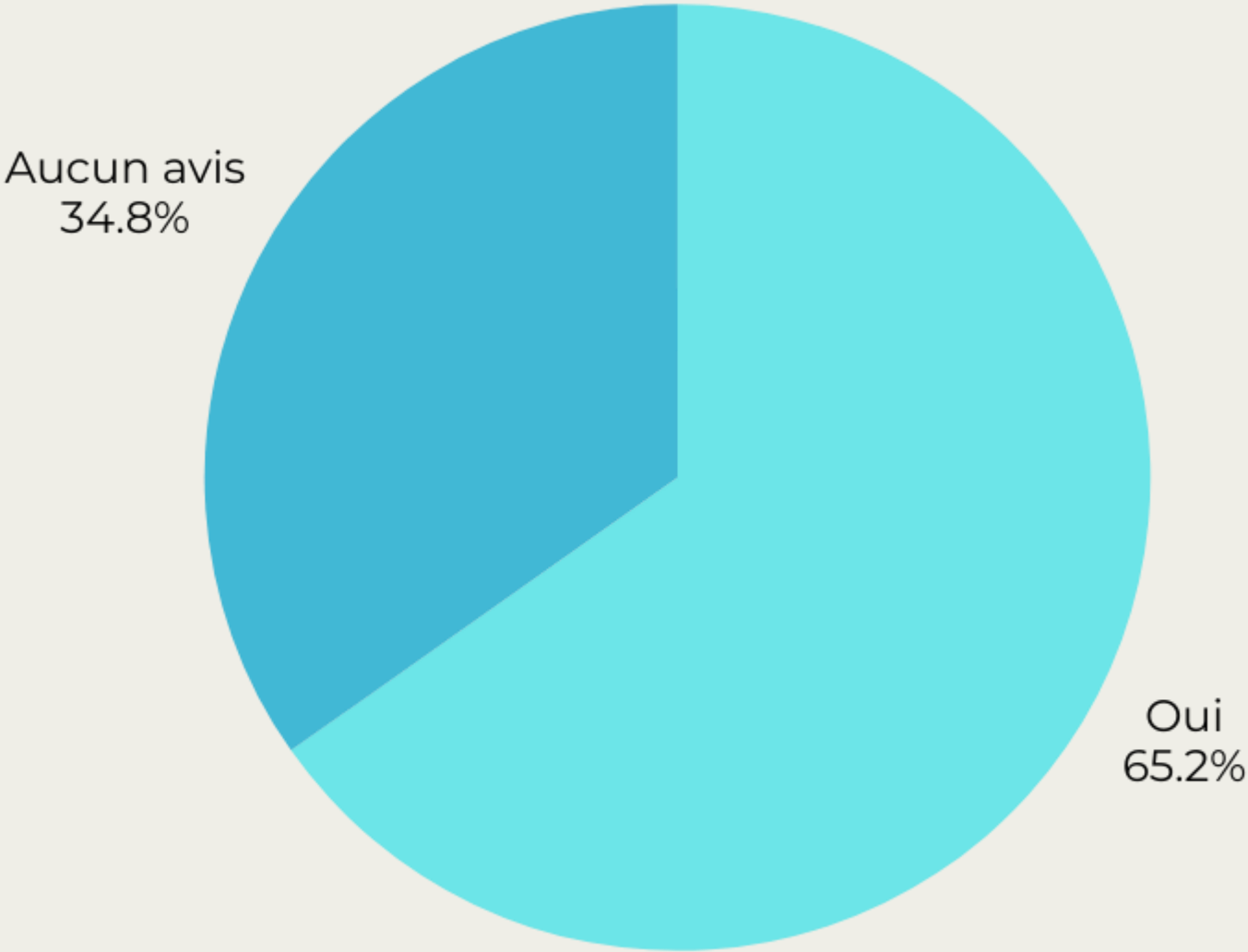
- Oui, il est compatible avec Clipa
- Non

**DE QUEL LOGICIEL DISPOSEZ-VOUS
POUR LA GESTION DES PERMANENCES?**



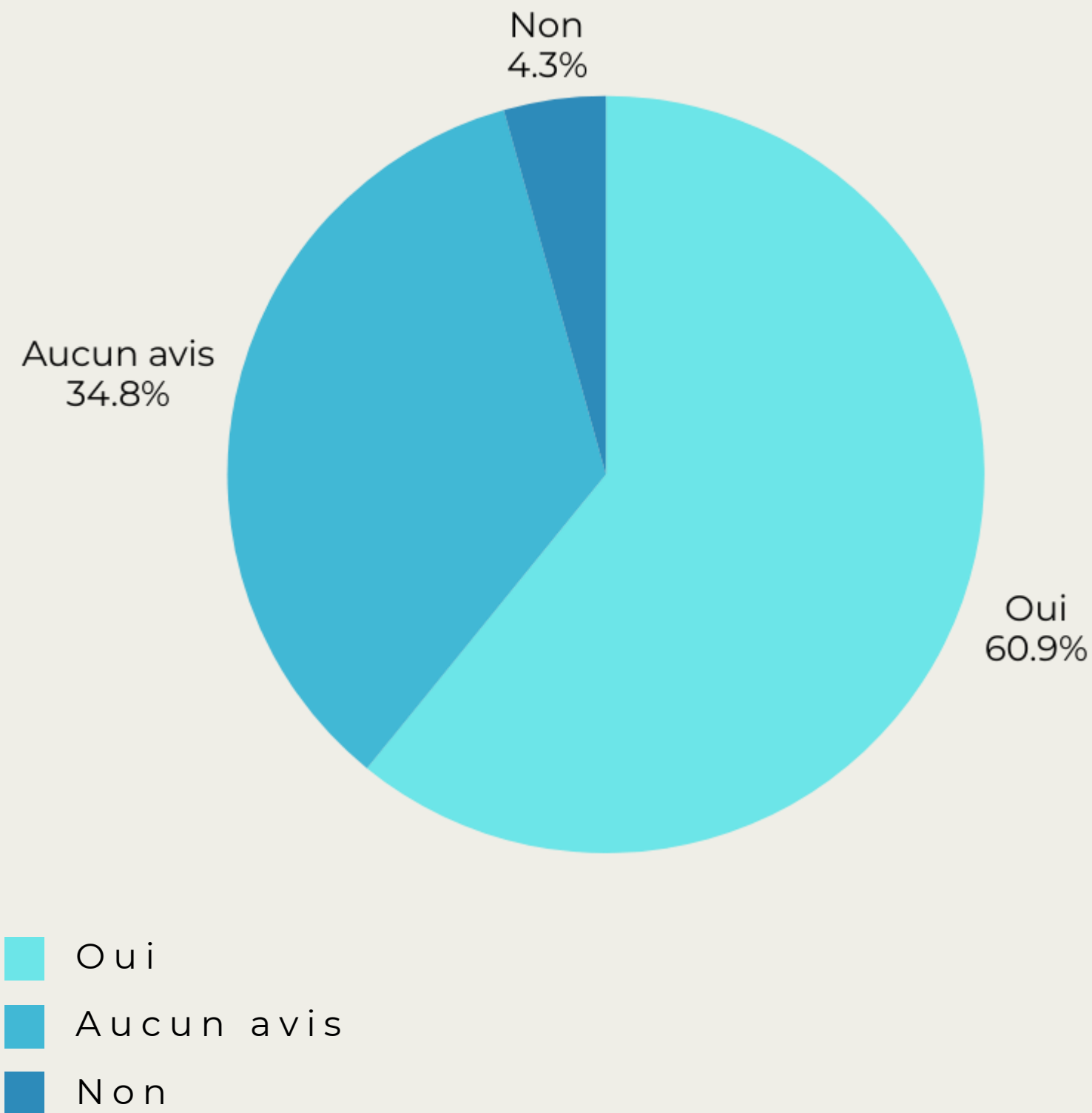
- Clipa avec BaroTech
- Clipa sans BaroTech
- Aucun logiciel ou logiciel maison

**L'UTILISATION DU LOGICIEL CONSISTE
T'ELLE EN UN GAIN DE TEMPS?**



- Oui
- Aucun avis

ÊTES-VOUS, DE MANIÈRE GÉNÉRALE, SATISFAIT DU LOGICIEL MIS EN PLACE?



Les critiques liées à l'utilisation de Clipa

Le logiciel est stable et facile d'utilisation, il facilite le partage entre les services de l'Ordre, les avocats et les greffes.

Toutes les permanences sont centralisées par l'Ordre qui peut également communiquer les plannings quand cela est nécessaire.

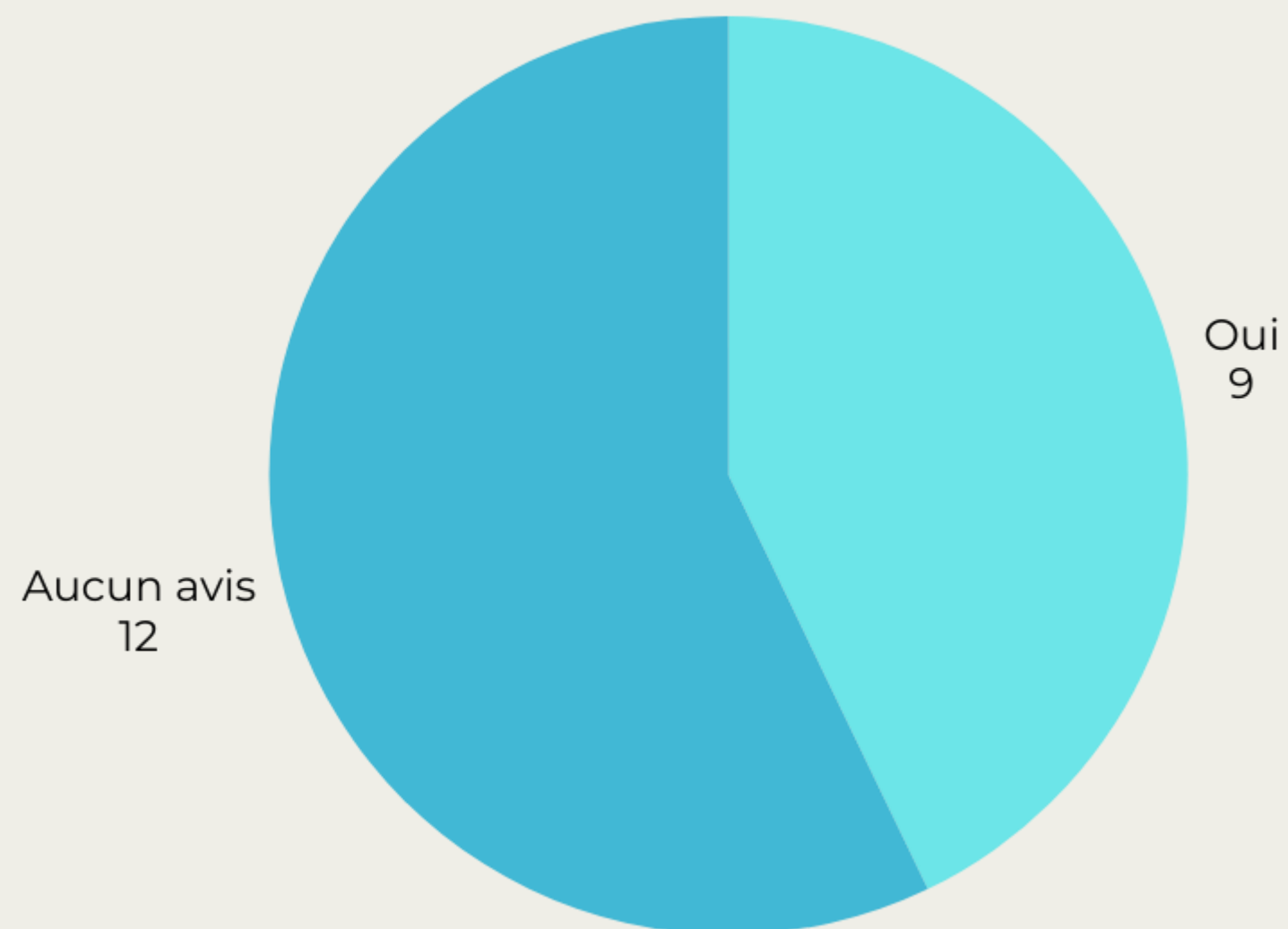
Il nécessite tout de même un temps d'adaptation tant pour le personnel de l'ordre que pour les confrères.

Sur Clipa, les avocats peuvent gérer leur planning de manière autonome, ils peuvent notamment s'échanger les permanences, indiquer leurs indisponibilités...

Malgré l'autonomie laissée aux avocats, les services de l'Ordre gardent entièrement la main sur la gestion des permanences pour éviter les abus et les dysfonctionnements.

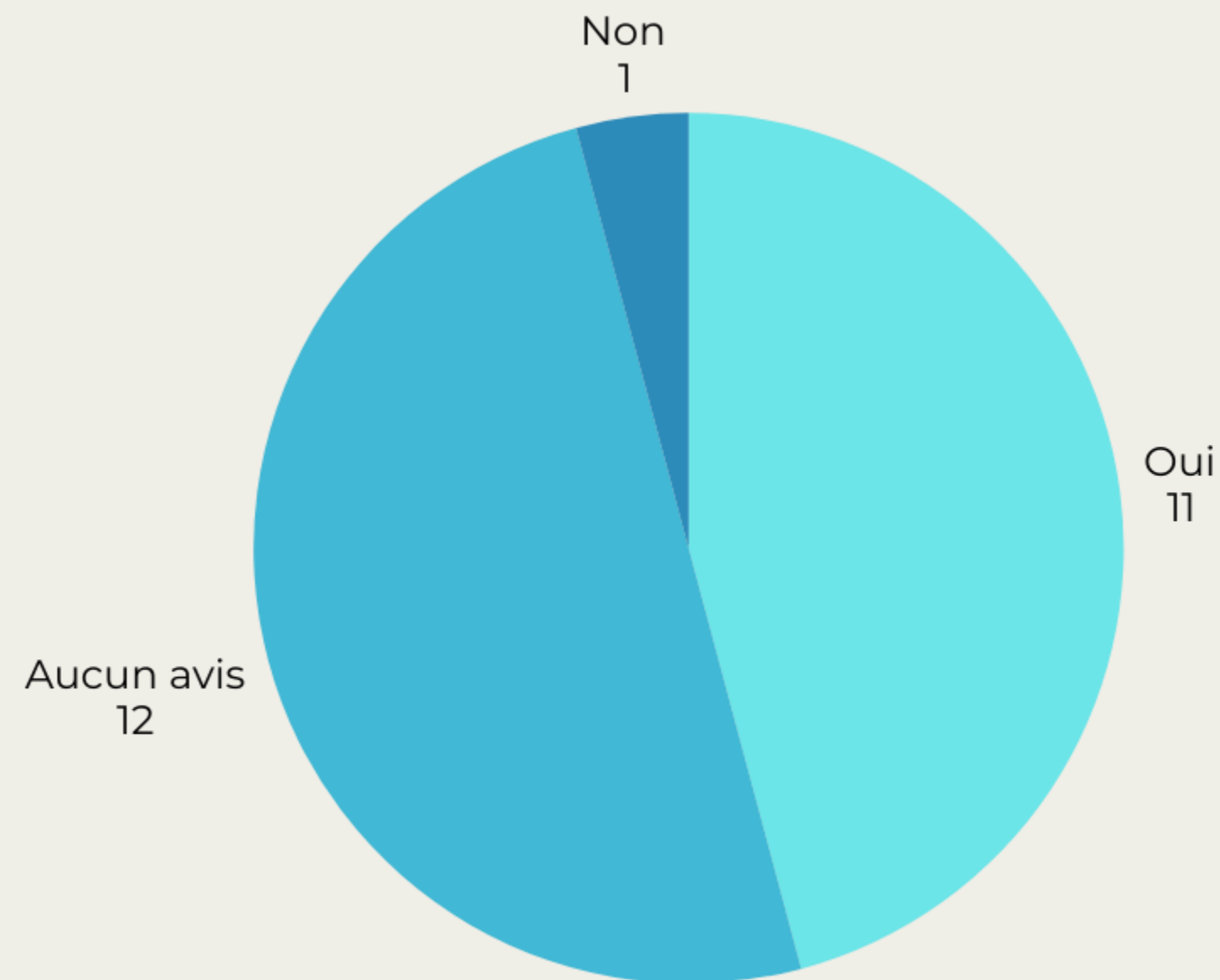
Quelques bugs sur la création des plannings avec des permanences cumulées ou des difficultés d'accès parfois, même si la majorité de ces bugs sont rapidement corrigés.

RECOMMANDERIEZ-VOUS CLIPA ET BAROTECH ?



Oui
Non

SERIEZ-VOUS PRÊT À AIDER UN BARREAUX À LA MISE EN PLACE DE CES LOGICIELS?



Oui
Aucun avis
Non